

## RÈGLEMENT DU JEU 10 ANS BRICOPRIVE

### ARTICLE 1. COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR ET DATES DU JEU

Brico Privé SAS, ci-après la « société organisatrice » immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 788 504 629 R.C.S. Toulouse dont le siège social est situé au 55, avenue Louis Breguet, 31400 Toulouse.), ci-après dénommée « BRICOPRIVE »,

(ci-après désignée « BRICOPRIVE.COM »), organise du 01/10/2022 à 00h01 au 11/12/2022 à 23h59 (date et heure françaises de connexion faisant foi) un jeu avec obligation d'achat (ci-après désigné le « Jeu ») dont les gagnants seront déterminés dans les conditions définies ci-après. Le Jeu sera accessible sur le site Internet [www.bricoprive.com](http://www.bricoprive.com) et l'application BricoPrivé (ci-après désignés ensemble « le Site BRICOPRIVE.COM »). Il est entendu que la responsabilité de BRICOPRIVE.COM ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté, prolongé, annulé ou reporté.

### ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est réservé à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, Corse incluse, membre de BRICOPRIVE.COM, à l'exclusion du personnel de BRICOPRIVE.COM et de leur famille : conjoints, ascendants, descendants, frères et sœurs (ci-après désignés le(s) « Participant(s) »). Il n'est autorisé qu'une seule participation par membre [même nom, même prénom, même adresse électronique, même adresse IP (Internet Protocol)] pendant toute la durée du Jeu. Dans le cas où un Participant effectue plusieurs participations pendant cette durée, il ne sera tenu compte que de la première participation. Si un Participant ne répond pas correctement à l'ensemble des conditions de participation, sa participation ne sera pas prise en compte.

### ARTICLE 3. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La passation de la commande supérieure à 49 euros hors frais de port implique l'acceptation, par le Participant, de l'intégralité du présent règlement (ci-après désigné le « Règlement »).

### ARTICLE 4. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Chaque membre effectuant une commande de plus de 49 euros hors frais de livraison au cours de la période du jeu, participera automatiquement au Jeu. Les participations des membres ayant exercé leur droit de rétractation sur ladite commande seront annulées. BRICOPRIVE.COM se réserve la faculté de procéder, à tout moment, à toutes les vérifications qui s'imposeraient afin de contrôler la validité des participations au Jeu. Toute participation devra être loyale. Les participations au Jeu seront annulées si elles sont erronées, contrefaites, frauduleuses ou réalisées de manière contrevenante au Règlement. BRICOPRIVE.COM se réserve le droit de poursuivre en justice les Participants qui auraient fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait voir sa responsabilité engagée vis-à-vis des

conséquences sur d'autres Participants des fraudes commises par certains Participants.

## ARTICLE 5. DÉSIGNATION ET INFORMATION DES GAGNANTS

A l'issue du Jeu et après avoir vérifié l'éligibilité des Participants et le respect du Règlement, un tirage au sort sera effectué parmi tous les participants pour désigner les 10 gagnants du Jeu, au plus tard le 14/12/2022.

Les gagnants seront personnellement avertis par BRICOPRIVE.COM par courrier électronique renseignée dans leur espace membre au plus tard le 15/12/2022. Le nom des gagnants sera disponible auprès de : BRICOPRIVE.COM Jeu 10 ans SERVICE MARKETING 55, avenue Louis Breguet, 31400 Toulouse

## ARTICLE 6. LOTS

Chaque gagnant se verra attribuer le lot suivant : - Un bon d'achat d'une valeur de 1000€ à valoir sur le site de BRICOPRIVE.COM (hors frais de port). Valable 6 mois à partir de la date de réception du lot. Chaque lot est strictement nominatif et, à ce titre, n'est pas cessible. Si un gagnant ne pouvait ou ne voulait prendre possession de son lot, il n'aurait droit à aucune compensation. En aucun cas, le lot ne pourra être échangé ou remboursé contre son équivalent en numéraire ou sous toute autre forme. BRICOPRIVE.COM se réserve la possibilité, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à un cas de force majeure, de substituer à tout moment le lot proposé par un autre lot d'une valeur équivalente.

## ARTICLE 7. MISE À DISPOSITION DES LOTS

Les gagnants devront répondre à l'email les informant de leur gain dans un délai de 5 jours. Au-delà de ce délai, BRICOPRIVE.COM remettra le lot en jeu. Les lots seront envoyés par BRICOPRIVE.COM par email au plus tard le 30/12/2022. Les gagnants doivent veiller à l'exactitude de leurs coordonnées. En cas de changement de coordonnées, il appartient au gagnant de communiquer ses nouvelles coordonnées sans délai, afin que BRICOPRIVE.COM puisse procéder à l'attribution de son lot. Il est expressément précisé que BRICOPRIVE.COM ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de non-attribution du lot, suite à la communication de coordonnées invalides ou erronées, ou si le gagnant ne répondait pas dans le délai imparti. En tout état de cause, si BRICOPRIVE.COM se trouve dans l'impossibilité d'attribuer le lot au gagnant pour des raisons indépendantes de sa volonté, notamment liées à ses fournisseurs ou à un cas de force majeure, aucune contrepartie financière ou sous toute autre forme ne pourra être réclamée par le gagnant.

## ARTICLE 8. DÉPÔT ET CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le règlement du jeu est déposé via [reglementdejeu.com](http://reglementdejeu.com) à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3. Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de la société organisatrice.

La société organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler son

opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

Le Règlement est adressé, à titre gratuit, à tout Participant qui en fait la demande écrite à l'adresse suivante : BRICOPRIVE.COM Jeu 10ANS SERVICE MARKETING 55, avenue Louis Breguet, 31400 Toulouse

Les frais d'affranchissement de la demande d'envoi du Règlement pourront être remboursés à tout Participant, exclusivement par chèque, en euros, sur simple demande accompagnant la demande du Règlement, selon les modalités suivantes : - le Participant devra indiquer ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale et adresse électronique) et envoyer sa demande avant le 12/12/2022 (cachet de La Poste faisant foi) ; - le remboursement du timbre se fera sur la base du tarif « Ecopli » en vigueur en France pour les courriers de moins de 20g à destination de la France ; - il ne sera effectué qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse postale) ; - le remboursement s'effectuera dans un délai maximum de trente jours à compter du lendemain de la réception de la demande (cachet de La Poste faisant foi). Toute demande de remboursement incomplète, illisible, insuffisamment affranchie ou effectuée après le 12/12/2022 (cachet de La Poste faisant foi), sera considérée comme nulle et ne sera pas honorée. Il est expressément précisé qu'aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte.

#### ARTICLE 9. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais de connexion liés à la participation au Jeu ainsi que les frais d'affranchissement de cette demande, pourront être remboursés, dans les conditions détaillées ci-dessous, à tout Participant qui en fait la demande écrite avant le 12/12/2022 (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante : BRICOPRIVE.COM Jeu 10ANS SERVICE MARKETING 55, avenue Louis Breguet, 31400 Toulouse

Cette demande comprendra impérativement : - Le nom, le prénom, l'adresse postale et l'adresse électronique du Participant ; - La date et l'heure de sa participation ; - Dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile. Toute demande de remboursement incomplète, illisible, insuffisamment affranchie ou effectuée après le 12/12/2022 (cachet de La Poste faisant foi), sera considérée comme nulle et ne sera pas honorée. Il est expressément précisé qu'aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte. Le remboursement s'effectuera exclusivement par chèque, en euros, dans un délai maximum de trente jours à compter du lendemain de la réception de la demande (cachet de La Poste faisant foi). Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse postale). Pour les frais de connexion, le Participant sera remboursé d'une somme forfaitaire de 0,12 euros par minute dans la limite des cinq minutes de connexion, soit 0,60 euros. Pour les frais d'affranchissement, le Participant sera remboursé sur la base du tarif « Ecopli » en vigueur en France pour les courriers de moins de 20g à destination de la France. Toutefois, toute connexion Jeu effectuée gratuitement ou sur une base forfaitaire (au moyen d'une connexion par câble, ADSL, fibre, Wi-Fi ou liaison spécialisée, etc.) ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où le fait pour le Participant de se connecter au Jeu

et d'y participer ne lui aura occasionné aucun frais ou débours spécifique. Un quelconque remboursement ne peut, par définition, intervenir que s'il y a eu un débours réel de la part du Participant, sous peine d'être passible de poursuites.

## ARTICLE 10. DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre du Jeu, BRICOPRIVE.COM, en sa qualité de responsable de traitement, traite certaines données personnelles du Participant, telles que ses nom, prénom, adresse électronique et numéro de téléphone (ci-après désignées les « Données Personnelles »). Conformément à sa politique de confidentialité, BRICOPRIVE.COM pourra communiquer les Données Personnelles de chaque Participant aux autorités judiciaires afin de répondre à une injonction ou toute autre demande de telles autorités. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 telle que modifiée en 2018 et le Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016, le Participant peut à tout moment exercer son droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des Données Personnelles le concernant en adressant sa demande (en indiquant son nom, prénom, adresse postale et adresse électronique) : - par courrier électronique à l'adresse suivante : [dpo@bricoprive.com](mailto:dpo@bricoprive.com) ; - par courrier postal à l'adresse suivante : Brico Privé Droits sur les données personnelles 55 avenue Louis Breguet - Bâtiment Apollo 31400 Toulouse. Pour toute information complémentaire relative au traitement des Données Personnelles des membres de BRICOPRIVE.COM, le Participant est invité à se référer à la politique de confidentialité de BRICOPRIVE.COM.

## ARTICLE 11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Il est expressément précisé que tous les éléments qui constituent les éléments du Jeu, et notamment les marques, les logos, les graphiques, les dessins, les photographies, les animations et les textes, les descriptifs du Jeu, et tout autre élément, qu'il soit visuel et/ou sonore (ci-après désignés les « Contenus »), auxquels le Participant est susceptible d'avoir accès dans le cadre du Jeu, sont protégés par la législation relative à la propriété intellectuelle actuellement en vigueur en France, et ce pour le monde entier. BRICOPRIVE.COM est titulaire de l'intégralité des droits afférant à ces Contenus. A ce titre et conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle français, seule l'utilisation des Contenus pour un usage strictement privé au sens dudit Code et tel que prévu au Règlement, sous réserve de dispositions différentes voire plus restrictives du Code de la Propriété Intellectuelle, est autorisée. Toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon et sanctionnée au titre de la Propriété Intellectuelle, sauf autorisation préalable et écrite de BRICOPRIVE.COM.

## ARTICLE 12. LIMITES D'INTERNET

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence

BRICOPRIVE.COM ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative : - de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement et fonctionnement du Jeu ; - de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ; - de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ; - du fonctionnement de tout logiciel ; - des conséquences de tout virus, bug informatique, anomalie, défaillance technique ; - de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ; - de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système du Participant. Il est précisé qu'il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données, ses logiciels ainsi que son équipement informatique contre toute atteinte liée à l'utilisation d'Internet.

### ARTICLE 13. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les dispositions du Règlement seront exécutées et interprétées conformément au droit français. Toute réclamation relative au Règlement devra être faite exclusivement par écrit à BRICOPRIVE.COM à l'adresse de contact suivante : [contact@bricoprive.com](mailto:contact@bricoprive.com)

Tout différend qui pourrait naître à l'occasion de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution du Règlement fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre BRICOPRIVE.COM et le Participant. A défaut, le litige sera soumis aux juridictions compétentes.